

Cahier d'acteur n° 51

décembre 2011

Les cahiers d'acteurs sont des contributions publiées par la CPDP LGV POCL. Elle s'assure que ces contributions respectent les règles qu'elle a fixées et qui sont rappelées sur son site internet www.debatpublic-lgv-pocl.org. Le contenu des cahiers d'acteurs n'engage que leurs auteurs.

LGV – POCL : un projet nécessaire pour le développement de nos territoires

Ce cahier d'acteur a été rédigé par :



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Cher

**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat du Cher**

BP 249

40 rue Moyenne
18000 BOURGES

www.cm-18.fr

tél : 02 48 69 70 78

fax : 02 48 69 70 69

mail : cm18@cm-bourges.fr

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cher (CMA 18) représente les intérêts de l'artisanat auprès des pouvoirs publics. Elle assure dans une relation de proximité des missions de service public essentielles à la structuration de l'artisanat et au développement des entreprises du Cher.

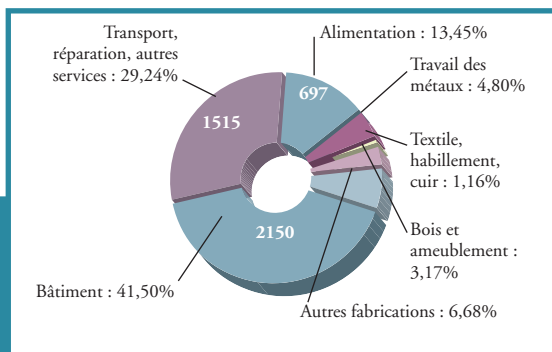
La CMA 18 :

- *accueille, conseille et enregistre les entreprises ;*
- *accompagne les entreprises lors de leur création, leur développement, leur reprise et leur transmission ;*
- *forme les apprentis et les artisans.*

La CMA 18 veut donc, à travers le présent cahier d'acteur, faire valoir sa vision et ses souhaits dans le cadre du débat public lancé par RFF pour le projet LGV Paris Orléans Clermont-Ferrand Lyon. Elle travaille en étroite concertation avec les autres Chambres Consulaires, le Département du Cher, l'agglomération Bourges Plus et la ville de Bourges. Une réelle dynamique fédératrice s'est enclenchée pour permettre la réalisation de ce projet.

L'artisanat du Cher, réalité économique concernée par le projet LGV-POCL

■ L'artisanat, première entreprise du Cher, est moteur de l'économie



Au 15 juin 2011, l'artisanat du Cher, fort de ses 5.100 entreprises, employait plus de 11.500 salariés. Présent dans les secteurs de **l'alimentation, du bâtiment, de la production et des services** avec plus de 250 activités différentes, l'artisanat, première entreprise du Cher, occupe une place privilégiée dans l'économie de notre territoire. Avec des entreprises à taille humaine, l'artisanat du Cher est majoritairement employeur (+58% des entreprises) avec un effectif moyen de 4,2 salariés. Il est présent de façon relativement homogène sur tout notre territoire. Les entreprises artisanales forment un tissu dense d'activités au service de la population, des entreprises, de l'économie locale et des territoires dont il favorise l'attractivité.

5182 entreprises au 15 juin 2011
Sources : Répertoire de Métiers du Cher

■ Les artisans du Cher, des hommes et des femmes de savoir-faire

Qualifiés dans leurs métiers, les artisans du Cher sont les dépositaires de nombreux savoir-faire. Ce sont des chefs d'entreprises indépendants qui assument la responsabilité de l'entreprise. Ils travaillent dans un esprit **d'initiative, d'innovation, à la recherche de la qualité, du respect de l'environnement, de la satisfaction du client**. Si l'artisanat du Cher a une répartition classique dans la représentation de ses activités, il présente néanmoins des savoir-faire spécifiques :

- Des métiers d'art qui participent au développement touristique (céramique, communauté potière de la Borne et des Archers, bijoux ...)
- Des activités alimentaires innovantes (biscuiteries, chocolateries, confiseries, fabrications de pâtes, de bières, huileries...). Ces entreprises participent à l'essor d'un véritable pôle agroalimentaire du Cher
- Une filière bois en développement riche d'importants massifs forestiers de la Sologne et du Bourbonnais
- Un secteur production au service de l'industrie (travail des métaux, céramique électronique...)



*Lentilles d'eau : création de Valérie VAYRE - Bourges (verre filé)
Crédit photo : Valérie VAYRE*

■ L'artisanat du Cher contribue à l'aménagement du territoire

L'entreprise artisanale est **créatrice de valeur ajoutée, d'activités et d'emplois**. Elle participe au renouvellement du tissu productif, même en période de crise où l'artisanat a su démontrer sa capacité à préserver des emplois. L'artisanat, activité structurante de la vie sociale, représente un pôle de stabilité et de convivialité. La présence d'activités à proximité et en

lien avec les lieux d'habitation (boulangerie, boucherie, cordonnerie, pressing, fleuriste, coiffeur...) est perçue positivement. C'est aussi un frein à la désertification de nos campagnes. **L'artisanat conjugue ainsi cohésion sociale et territoriale et performance économique dans le respect de l'environnement dans lequel il se développe.**

Le Parvis des Métiers : Galerie des Savoir-faire de l'Artisanat

Ancienne résidence privée, le Parvis des Métiers, situé 6 place Etienne Dolet (face au portail de la Cathédrale Saint-Etienne) à Bourges, accueille, chaque année, un ensemble de manifestations destinées à un très large public (scolaires, grand public, professionnels, visiteurs français et étrangers):

- expositions temporaires,
- conférences,
- démonstrations,
- concerts.

Le Parvis se fixe pour objectif, à travers **une approche culturelle, technique, historique et économique**, de faire découvrir au public un secteur économique méconnu.

Il souhaite restaurer l'image de l'artisanat en mettant en valeur les savoir-faire nombreux, variés et parfois rares, qui constituent sa richesse. Ce faisant, il contribuera à assurer la transmission et la pérennité économique de métiers parfois menacés.

Le développement de la population touristique de Bourges, conséquence attendue de l'arrivée de la LGV, ne manquerait pas de favoriser le nombre de visiteurs.

LGV-POCL, un projet majeur pour l'avenir du Cher

Si l'activité économique du Cher s'est ralentie depuis quelques années, l'arrivée de la ligne ferroviaire à grande vitesse est de nature à inverser cette tendance.

Avoir la ville de Bourges reliée en LGV à moins d'une heure de Paris et 1h15 de Lyon constitue un argument déterminant pour l'attractivité du département et son développement. Faciliter les échanges et réduire les distances de parcours, **c'est favoriser l'économie, le tourisme, l'habitat et la formation.** Agir sur ces 4 piliers permet de créer des richesses et donc favoriser également le développement de l'artisanat.

La ligne LGV-POCL permettra de réinscrire Bourges, son agglomération et le département du Cher dans le réseau d'échanges nationaux et européens par des

liaisons fréquentes et performantes entre Bourges et de nombreuses destinations à moyenne et longue distance ainsi que par un accès au réseau européen.

Le projet offre donc une formidable opportunité de démultiplier l'attractivité du territoire du Cher pour des populations stratégiques : **décideurs économiques, cadres, professions libérales, étudiants, chercheurs, touristes.** Ceci suppose la prise en considération de la complémentarité de ce projet avec le barreau d'interconnexion Sud LGV en Ile de France, seul moyen de ne pas transformer la ligne nouvelle POCL en impasse vers la gare d'Austerlitz mais d'offrir les opportunités et des perspectives notamment en liaisons européennes.

Des intérêts convergents

■ Une nécessaire fédération des territoires

Se situant à mi-chemin d'Orléans et de Clermont-Ferrand, les territoires de Bourges et du Cher doivent en constituer l'étape intermédiaire de référence. Ils doivent cependant s'associer et se regrouper avec d'autres territoires pour atteindre une taille critique permettant d'exercer pleinement ce rôle. La démarche de rapprochement entre les trois aires urbaines de Bourges, Nevers et Moulins va dans ce sens. Elle est à saluer.

Berry, Bourbonnais et Nivernais ont su depuis des siècles combiner leurs particularismes avec le maintien de forts liens entre eux. Les responsables politiques des trois

territoires ont ainsi constaté leur identité de point de vue sur la plupart des caractéristiques majeures du projet LGV POCL. Conscients de leurs responsabilités historiques devant l'opportunité présentée par le projet, ils ont décidé de faire en sorte que les options qui seront définitivement retenues soient acceptables par tous. Les élus de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cher soutiennent et encouragent cette démarche qui place en première priorité le nécessaire aménagement du territoire, seule réponse crédible à l'engorgement de Paris, à l'équilibre du territoire français et à l'avenir du Cher.

■ Un constat commun et des attentes identiques

Nos territoires sont maintenant dans l'attente de liaisons plus rapides (1h) vers Paris intramuros, mais

aussi vers Lyon et la Méditerranée, de liaisons directes vers les aéroports de Roissy, Orly et Saint-Exupéry

(aujourd'hui inexistantes). Une connexion au réseau européen à grande vitesse est également très attendue par le barreau Sud Ile de France. Le raccordement à la ligne POLT est indispensable pour s'articuler avec la desserte de Vierzon, de l'Indre et du Limousin. Pour toutes ces liaisons, le nombre des arrêts en gare

sera essentiel. Mais disposer de services performants de rabattement ferroviaire aux gares LGV constitue l'une des conditions du succès du projet, qui passera par une évolution de l'offre TER. Une bonne collaboration entre les acteurs locaux, régionaux et avec RFF sera primordiale.

Des scénarios à privilégier

Le travail commun des élus du Cher, de l'Allier et de la Nièvre a conduit à écarter les scénarios Est et Ouest Sud. Seuls restent à privilégier **les scénarios Ouest et Médian** qui remplissent tous les deux, outre une fonction de relier Paris à Lyon dans le temps imparti (moins de 2h en liaison directe), **une véritable mission d'aménagement du territoire par la desserte correcte de toutes les villes des territoires de l'Indre, de l'Allier, de la Nièvre et du Cher.**

Néanmoins ces deux scénarios impliquent indiscutablement qu'au Sud le tracé passe par Roanne et non par Macon. La desserte de Roanne irrigue parfaitement les territoires de l'Ouest Lyonnais et permet en outre une fonctionnalité supplémentaire essentielle : des liaisons performantes entre Clermont-Ferrand et Lyon.

Position de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cher

Parmi les scénarios retenus, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cher retient le scénario OUEST. En effet :

- Il permet une meilleure prise en compte des villes de Vierzon, de Châteauroux et de Montluçon.
- Il permet une fréquence de desserte pour Bourges supérieure au scénario médian.
- Il offre une liaison directe, rapide et de proximité avec Orléans, liaison importante dans le domaine de la

formation et le rapprochement des sites universitaires.

- Il permet une intégration optimale de la ligne POLT.
- Il intègre la possibilité de deux gares nouvelles à Bourges et Nevers permettant un développement des deux agglomérations.
- Il permet une irrigation de tout le Département du Cher par un rabattement routier ou ferroviaire sur des infrastructures déjà existantes.

L'artisanat, moteur de l'économie par ses activités de proximité non délocalisables et grâce au potentiel de croissance porté par l'innovation et la formation est reconnu comme un acteur clé de l'aménagement du territoire de notre département. Ce secteur d'activité à part entière sera très attentif aux décisions qui seront prises par Réseau Ferré de France suite au débat public concernant la future Ligne Grande Vitesse POCL. L'Etat, ayant fixé 4 objectifs au projet **dont la nécessaire amélioration de la desserte ferroviaire de Bourges et des villes du Grand Centre**, il ne faut pas que ce soit le renforcement de l'axe économique Paris Lyon Méditerranée à travers des gains de temps substantiels qui soit le seul gagnant... La formidable opportunité que représente la desserte de l'agglomération de Bourges et de tout le département du Cher par le ferroviaire à grande vitesse mobilise tous les habitants. Ils ne doivent pas être déçus...C'est leur avenir qui est en jeu, ainsi que celui des générations futures.



Chambres de Métiers
et de l'Artisanat

Cher

Chambre de Métiers
et de l'Artisanat du Cher
BP 249
40 rue Moyenne
18000 BOURGES
www.cm-18.fr
tél : 02 48 69 70 78
fax : 02 48 69 70 69



COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC SUR
LE PROJET DE LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS / ORLÉANS / CLERMONT-FERRAND / LYON

68 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris - Tél. : 01 53 43 62 67
secretariat.general@debatpublic-lgv-pocl.org
www.debatpublic-lgv-pocl.org

cndp
Commission particulière
du débat public
LGV POCL